Le pseudo mariage homo : Un projet de destruction sociétale

12/01/2013 à 9h00
Tribune libre de Paysan savoyard
Le projet de légalisation du mariage homosexuel mérite d'être combattu et de susciter une mobilisation vigoureuse. Il révèle en effet la volonté du gouvernement de procéder dans les mois qui viennent à un certain nombre de réformes sociétales, inspirées par les conceptions libérales-libertaires et le relativisme moral. En attaquant l'institution familiale, pierre angulaire de notre société, le projet de mariage homo s'en prend par là même à l'identité française.

- **L'usage systématique de méthodes hypocrites**

Commençons tout d'abord par souligner que le projet de mariage homosexuel est le fruit des méthodes hypocrites et duplices utilisées depuis des décennies par les groupes qui en sont les promoteurs.
Le projet est présenté comme offrant « le mariage pour tous » afin de provoquer la sympathie et l'approbation réflexe de tous ceux qui se mobilisent dès que le principe d'égalité paraît mis en cause. En réalité, première hypocrisie, le projet ne vise que les homosexuels puisque les lois en vigueur, auxquelles le projet ne touche pas, interdisent le mariage polygame par exemple, ou le mariage entre frères et sœurs.

Hypocrisie ensuite parce qu'il se présente comme un texte destiné à ouvrir le mariage aux personnes de même sexe, paraissant par là même constituer une simple requalification du PACS. En réalité le texte qui sera discuté à l'assemblée

nationale à partir du 29 janvier franchit une étape décisive puisqu'il autorise dans le même temps l'homoparentalité et l'adoption. Hypocrisie enfin parce que les promoteurs du projet avancent masqués en niant qu'un futur projet de loi autorisant la procréation médicale assistée est d'ores et déjà prévu.
Ils avaient déjà procédé de la même manière en 1999 en affirmant que le PACS était destiné à régler des difficultés matérielles et qu'il n'avait pas vocation à déboucher sur le mariage homosexuel. En réalité le but des groupes qui sont à l'origine de ces projets est bien d'aboutir finalement à la reconnaissance pleine et entière de l'homoparentalité, à l'autorisation de la procréation médicale assistée et le moment venu à celle des mères porteuses.

> ***Ils choisissent de procéder par étapes successives pour ne pas provoquer d'opposition trop massive et pour accoutumer l'opinion à percevoir cette évolution comme inéluctable.***

Ce projet est porté par des groupes activistes qui ne représentent qu'une partie des points de vue de la « communauté homosexuelle ». Mais ces groupes mènent, depuis des décennies désormais, une action intense et permanente de lobbying. En étant présents dans les lieux stratégiques (cabinets ministériels et partis politiques, médias, instances de réflexion instituées par les pouvoirs publics, comités d'éthique des hôpitaux…) et en s'entourant de juristes spécialisés, ils parviennent à exercer une influence sans rapport avec leur importance numérique.
Dans le même temps, sur ce dossier comme sur d'autres, l'appareil de propagande du Système fonctionne à plein régime. Par exemple le journal Le Monde, qui jouit (abusivement) du statut de journal de référence, mène depuis vingt ans un travail de propagande constante en faveur de l'homosexualité et désormais de l'homoparentalité (on peut le constater en effectuant le décompte impressionnant des « unes », tribunes et analyses orientées qu'il a consacrées au sujet).

▪ **Un projet qui portera préjudice aux enfants concernés**

Si le projet de mariage homosexuel est détestable, c'est notamment parce qu'il autorise les couples homosexuels à adopter. Cachant et précédant en outre un futur projet de légalisation de la PMA, il est susceptible de porter gravement préjudice aux enfants concernés.

On ne voit pas en effet ce qui autorise certains psychologues et psychiatres à affirmer que les enfants de couples homosexuels ne souffriront pas de la situation : les couples homosexuels avec enfants existant actuellement sont en effet trop récemment constitués pour que la profession puisse disposer d'un recul suffisant permettant de tirer des conclusions fondées.

Tout conduit au contraire à subodorer que les enfants concernés pâtiront gravement de leur condition, en étant déséquilibrés et malheureux. Le simple fait qu'ils seront et resteront très minoritaires, entourés d'enfants élevés par des couples normaux, leur fera évidemment ressentir au quotidien l'anomalie, et même la monstruosité, de leur situation.

Les promoteurs du projet font valoir que le modèle familial est d'ores et déjà fragilisé pour un grand nombre d'enfants, qui vivent avec seulement l'un de deux parents ou dans des familles recomposées. Cet argument est sans valeur : les enfants des familles divorcées ou recomposées connaissent sans doute pour nombre d'entre eux des difficultés, mais ils n'en sont pas moins pourvus, sauf rare exception, d'un père et d'une mère bien identifiés.

Les concepteurs du projet s'appuient également sur le fait que l'homoparentalité constitue déjà une réalité, 40.000 enfants vivant aujourd'hui, selon l'INED, auprès d'un couple homosexuel : le projet, qui permettrait de régulariser la situation de ces couples, ne ferait dès lors que tirer la conséquence d'une évolution sociétale d'ores et déjà advenue.

Cet argumentaire est là encore irrecevable nous semble-t-il.

Notons d’abord que cette situation lamentable illustre l’étendue du laxisme des pouvoirs publics qui, dans ce domaine comme dans beaucoup d’autres, se refusent à faire appliquer les lois en vigueur (en l’état actuel des textes, l’homoparentalité en effet n’est pas autorisée).
Quant à ces couples actuellement placés en situation de non droit, ils sont mal fondés à faire valoir les difficultés qu’ils rencontrent (concernant par exemple l’autorité parentale ou les questions de succession) pour exiger un changement de la loi : ils n’ont après tout que ce qu’ils méritent. Un vieux principe issu du droit romain peut à cet égard leur être opposé : nul ne peut revendiquer un droit en se prévalant de ses propres turpitudes.
Le projet de mariage et d’adoption homosexuelle laisse penser qu’il existerait un droit à l’enfant. Reflet de la conception individualiste de la société, ce droit à l’enfant, s’il venait à être de fait institué, constituerait une immoralité manifeste. Dans une société respectueuse des êtres humains, il existe avant tout des devoirs envers les enfants que l’on fait naître. Et ce sont bien plutôt ces enfants qui sont « en droit » de recevoir une éducation et de connaître des conditions d’existence satisfaisantes. (Sur ce point nous conseillons à nos lecteurs de se reporter à l’image suivante).

Signalons que le concept de « droit à l’enfant » peut déboucher sur la réification de l’enfant, devenu objet de consommation, achetable sur le marché. Les projets futurs de légalisation de la PMA pour les homosexuels et de l’utilisation de mères porteuses offriront d’ailleurs l’occasion de développer des activités mercantiles et des trafics de diverses natures (certains pays dans lesquels prospèrent des mafias seront par exemple tout à fait disposés à alimenter un marché futur des mères porteuses rétribuées).

- **La volonté de détruire les cadres sociaux traditionnels**

Ce projet est néfaste pour une troisième raison, dans notre esprit la plus grave. Il s'inscrit nous semble-t-il dans un projet d'ensemble conçu par les cercles qui, depuis deux siècles, ont investi les couches supérieures de la société et ses lieux de pouvoir (gouvernement, système éducatif, médias).
Ce projet vise à détruire les cadres de la société traditionnelle qui ont jusqu'ici à peu près survécu à l'œuvre de la « modernité » militante : la famille ; la religion catholique ; la nation, avec ses frontières et sa population historique de race indo-européenne. S'attaquant à la fois à la religion et à la famille, le projet de mariage homosexuel est doublement significatif pour les promoteurs de la modernité agressive.
Les partisans de ce projet affirment que, le nombre de couples concernés étant appelé à rester très faible, le mariage en question ne risque pas de porter atteinte à l'institution qu'est la famille. Cet argument ne tient pas. D'abord parce que le projet en question soulève une question de principe, sans rapport avec les nombres en cause.
En outre il faut voir que d'autres initiatives destinées à saper la cellule familiale sont prises ou proposées de façon régulière (c'est ainsi par exemple qu'un précédent gouvernement a décidé d'autoriser les personnes seules à adopter ; par exemple encore plusieurs intellectuels ou politiciens relancent périodiquement un projet d'abaissement de l'âge de la majorité légale à 16 ans voire 15 ans).
Ce nouveau projet hostile à la famille traditionnelle s'inscrit dans un agenda qui comprend de nombreux autres sujets : la pression pour autoriser l'euthanasie en fin de vie ; le suicide assisté ; les projets de manipulation de l'embryon ; la légalisation du cannabis…
Il n'y a pas lieu selon nous de refuser d'emblée le débat sur chacun de ces sujets, qui méritent d'être réfléchis et discutés. Il n'en reste pas moins que ces différentes initiatives sont reliées, nous semble-t-il, par un projet d'ensemble : mettre en cause, contester, fragiliser, détruire, tous les éléments qui se rattachent encore à la société

« traditionnelle » et qui constituent l'identité de la France française.
Certes le mariage homosexuel n'a pas le même pouvoir destructeur que celui que possède l'invasion migratoire, sur la gravité de laquelle nous alertons jour après jour dans les colonnes de Fdesouche. L'invasion de populations non européennes, organisée par l'élite française et européenne depuis quarante ans, constitue sans conteste le principal chantier ouvert par les cercles qui ont formé le projet de détruire la France française et, de façon plus générale, la société traditionnelle.
Il se trouve, et la chose ne relève pas du hasard, que le projet de mariage homosexuel a également un lien, indirect, avec l'invasion migratoire en cours. D'abord parce qu'il correspond à la conception, qui est celle des immigrationnistes, d'une société composée de communautés, la communauté des homosexuels venant prendre place à côté de celle des musulmans, des "gens du voyage" ou des adorateurs de l'oignon.
Cette conception a pour objet de marginaliser la population de souche, réduite à constituer à son tour des communautés – la communauté des Blancs, la communauté des chrétiens… – destinées au demeurant à devenir minoritaires. Un autre lien existe avec l'immigration : le projet risque en effet d'ouvrir la voie à la revendication d'une légalisation du mariage polygame de la part des communautés qui le pratique culturellement (la polygamie n'apparaissant après tout pas plus anti naturelle que le mariage homosexuel).

**

Le projet de mariage homosexuel comprend de nombreuses dimensions : il est à la fois communautariste, individualiste, libertaire, consumériste, mercantile et philosophiquement relativiste. Il constitue ainsi un reflet fidèle du type de société que la modernité militante et franc-maçonne cherche avec obstination à mettre en place.

Il serait dès lors erroné de considérer ce projet comme une simple opération de diversion destinée à camoufler les résultats économiques et sociaux du gouvernement. Cette préoccupation tactique n’est sans doute pas absente, mais l’essentiel n’est pas là. Le projet de pseudo mariage homosexuel,, qui autorise dans le même temps l’homoparentalité et l’adoption, s’inscrit dans une entreprise plus large de destruction sociétale.